



Centre d'éducation
physique

ATHLETISME
TOP GYM
VOLLEYBALL

REGLEMENT INTERNE

E-Mail : info@cepcortailod.ch
www.cepcortailod.ch
Case Postale 45
2016 Cortaillod
CCP 20-1961-7

TABLE DES MATIERES

1	INSCRIPTION AU CLUB ET COTISATIONS	2
2	CHARTRE DU CLUB	2
2.1	L'entraîneur	2
2.2	L'athlète	3
2.3	Les parents.....	4
2.4	Le comité et les dirigeants	4
3	COMMANDE DE LA LICENCE	4
4	INSCRIPTIONS ET PARTICIPATION AUX COMPETITIONS.....	5
5	DÉPLACEMENT	5
6	MAILLOT DU CLUB ET ÉQUIPEMENT	6
7	VESTIAIRES ET AUTRES LOCAUX	6
8	COHABITATION DANS LE STADE	6
9	MATÉRIEL ET RANGEMENT.....	6
10	CAMP D'ENTRAÎNEMENT	7
11	FRAIS.....	7
12	GESTION DU BUS	8
12.1	Coûts pour l'utilisation du bus	8
12.2	Conditions générales d'utilisations du bus	8
13	OBLIGATIONS DES MEMBRES	9

1 Inscription au club et cotisations

Une feuille d'admission au CEP Cortaillod est délivrée à chaque nouvel athlète par l'entraîneur du groupe concerné. Elle doit être rendue signée après un temps d'essai d'un mois. La feuille d'admission doit être transmise au responsable des cotisations dès que le temps d'essai est échu. Le montant des cotisations annuelles est le suivant :

Actifs	Frs 350.-	Ecoliers (U14 – U10)	Frs 150.-
Espoirs (U23)	Frs 350.-	Top Gym	Frs 200.-
Juniors (U20)	Frs 300.-	Femina	Frs 150.-
Cadets A (U18)	Frs 250.-	Musculation	Frs 250.-
Cadets B (U16)	Frs 250.-	Gym infantine	Frs 100.-

Les athlètes qui s'entraînent chez nous mais qui sont licenciés dans un autre club doivent s'acquitter d'une cotisation de Fr. 150.-

Les cotisations doivent être payées obligatoirement 30 jours après réception de la facture.

Les cotisations sont facturées aux membres au prorata de leur admission en cours d'année.

Un membre qui quitte le club en cours d'année ne se verra pas ristourner sa cotisation, même au prorata.

2 Charte du club

La vie du club ne s'arrête pas aux compétitions et aux entraînements. Pour permettre le déploiement d'un projet éducatif et sportif, conserver une ambiance conviviale au sein du club, nous demandons à chacun des membres du club de participer au maximum aux différentes manifestations organisées tout au long de l'année.

Le respect, le fair-play, la politesse, l'honnêteté, la tolérance, la ponctualité sont quelques une des valeurs indispensables au sein du CEP Cortaillod.

Le CEP Cortaillod s'engage à :

- Fournir une qualité de l'esprit et de l'environnement sportif.
- Promouvoir la qualité des hommes.
- Respecter l'image sportive.
- Respecter le travail des hommes.
- Respecter ses adhérents et membres.

2.1 L'entraîneur

L'entraîneur s'engage dans l'intérêt de tous les athlètes et du club à :

- Faire preuve de sportivité.
- Créer un esprit d'équipe et de club.
- Apporter une éducation, un savoir faire et un savoir être aux enfants.
- Planifier l'organisation de son travail.
- Respecter les outils de travail mis à sa disposition.
- Adhérer à la politique technique mise en place par l'équipe technique du club.
- Entretenir un climat d'échanges positifs entre entraîneurs et responsables.

Ses devoirs :

- Adhérer pleinement aux projets sportifs et sociaux du club
- Préparer les athlètes à la pratique de l'athlétisme à tous les niveaux et sous tous les aspects, à savoir préparation physique, technique et tactique, éducation sportive de l'athlète, intégration dans le groupe.
- Gérer le groupe dont ils ont la responsabilité
- Porter la tenue du club lors des compétitions
- Appliquer et respecter les règles définies par les instances de l'athlétisme et faire respecter le règlement intérieur.

Ses droits :

- Effectuer les choix techniques, tactiques, de composition des équipes
- Atteindre les objectifs et/ou devoirs avec l'appui du comité.
- Suivre des formations ou formations complémentaires reconnues et cohérentes avec les orientations du CEP Cortaillod. Ces formations peuvent être prises en charge par le club.

2.2 L'athlète

Ses devoirs :

- Respecter les règles et les fondamentaux de l'athlétisme.
- Etre à jour avec ses cotisations.
- Etre assidu, sérieux et ponctuel aux entraînements et aux compétitions.
- Avertir l'entraîneur de ses absences aux entraînements ou aux compétitions.
- S'informer sur les convocations et respecter les horaires de convocation. Les athlètes doivent prendre contact avec les entraîneurs et éducateurs et non l'inverse
- Encourager ses coéquipiers et pardonner leurs erreurs éventuelles.
- Etre solidaire.
- Porter le maillot du club lors de compétitions.
- Respecter et accepter les faiblesses et les points forts de ses camarades.
- Reconnaître dignement la supériorité de l'adversaire dans la défaite.
- Accepter la victoire avec modestie sans vouloir ridiculiser l'adversaire.
- Respecter les adversaires et leur serrer spontanément la main à la fin de la compétition.
- Eviter tous débordements physiques et verbaux pénalisables envers les acteurs de l'athlétisme (athlètes, entraîneurs, dirigeants, officiels et spectateurs).
- Adhérer pleinement aux projets sportifs et sociaux du club
- Accepter et respecter les décisions prises par le comité.

Ses devoirs vis à vis de l'entraîneur ou des dirigeants :

- Etre poli.
- Respecter l'entraîneur et les dirigeants.
- Accepter et respecter les choix de l'entraîneur notamment pour la constitution des équipes.
- Adhérer à l'esprit, aux valeurs et aux choix du CEP Cortaillod.

Ses devoirs vis-à-vis du matériel :

- Respecter et ranger le matériel après chaque entraînement.
- Veiller au respect des infrastructures et de la propreté des locaux (vestiaires et lieux de compétition).
- Venir à l'entraînement avec un équipement correct et sans objet de valeur.

Ses devoirs vis-à-vis des officiels :

- Respecter toutes leurs décisions.

Ses droits :

- Chaque athlète dispose d'un maillot fourni en début d'année
- Les infrastructures et matériels sont mis à la disposition de tous
- Chaque athlète peut demander des explications au comité, entraîneurs, éducateurs et dirigeants sur les choix qui sont faits

2.3 Les parents

Les parents qui inscrivent leurs enfants au CEP Cortaillod, s'engagent à :

- Discipliner leurs enfants à l'esprit sportif en général et de l'athlétisme en particulier.
- Respecter les règles établies par le club : discipline, respect, politesse, propreté, assiduité.
- Ne pas intervenir dans les décisions et choix des entraîneurs et dirigeants du club.
- Comprendre l'intérêt du sport dans la croissance d'un enfant.
- Comprendre que l'adhésion au club, c'est s'engager à donner le meilleur de soi-même dans l'intérêt des deux parties.
- Faire preuve de sportivité lors des compétitions.
- Contribuer et soutenir les animations et les déplacements liés à la vie du club.

2.4 Le comité et les dirigeants

Leurs devoirs :

- Le comité définit l'organisation du club, assure son fonctionnement à travers différentes commissions élargies auxquelles il fixe les objectifs et les responsabilités. Les descriptifs et rôles des commissions, ainsi que leur constitution, sont à disposition de l'ensemble des membres du CEP Cortaillod.
- Le comité assume l'entière responsabilité de tout ce qui se passe dans le club, aussi bien sportivement que socialement.
- Le comité doit garantir l'équilibre financier de l'association
- Les membres du comité sont tenus à un devoir de réserve par rapport aux décisions qui sont prises.
- Les dirigeants adhèrent pleinement aux projets sportifs et sociaux du club
- Lors des compétitions, ils épaulent l'entraîneur, mais n'interviennent pas dans le management de l'équipe.

Leurs droits :

- Le comité prend les directives nécessaires au pilotage du CEP Cortaillod.
- Les dirigeants ont autorité sur les athlètes pour faire appliquer les consignes de l'entraîneur et/ou éducateur en son absence.

3 Commande de la licence

La licence Swiss Athletics est obligatoire afin de pouvoir participer à toutes les compétitions d'athlétisme sur piste, ainsi qu'aux championnats de courses hors stade.

La licence se commande sur le site Internet de Swiss Athletics. Il est recommandé d'effectuer le paiement on-line (système sécurisé), mais on peut également l'obtenir par poste, moyennant Fr. 5.- de taxes supplémentaires. Chaque athlète dès U16 s'occupe de sa propre commande. En cas de problème, il doit se référer à son entraîneur de groupe. Les licences des écoliers U14-U10 sont gérées par les entraîneurs et le chef technique tout comme les athlètes qui prennent une licence pour la première fois.

Voici le lien pour commander les licences (ce lien est mis sur le site du club).

<http://www.swiss-athletics.ch/lizenzen/shop/login.php?lang=fr>

Prix des licences		
Catégorie	Prix	A payer par
U10	CHF 20	CEP
U12	CHF 20	CEP
U14	CHF 20	CEP
U16	CHF 75	Athlète
U18	CHF 75	Athlète
U20	CHF 100	Athlète
U23	CHF 100	Athlète
Actifs	CHF 100	Athlète

4 Inscriptions et participation aux compétitions

La liste de toutes les compétitions, les formulaires d'inscriptions, ainsi que les horaires sont affichés tous les mardis sur le panneau dans le couloir sous les tribunes du stade du Littoral. Les compétitions hivernales (cross, salle, etc.) sont annoncées par les entraîneurs respectifs.

90% des compétitions sont payées par le club, à savoir les championnats nationaux et cantonaux, les Swiss-Meetings, les meetings nationaux, les CSI et les meetings organisés par le club. Les inscriptions sont gérées par le chef technique jusqu'au délai d'inscription du club organisateur. L'athlète est responsable de ses inscriptions sur le panneau. De ce fait, en cas d'oubli ou de retard lors d'une inscription, il a seul la responsabilité de s'annoncer auprès de l'organisateur et lors des championnats de s'acquitter de la finance d'inscription de Fr. 150.- par discipline.

Pour les compétitions qui ne sont pas prises en charge par le club (toutes les compétitions supérieures à 50.- d'inscription), l'athlète s'occupe lui-même d'envoyer les inscriptions auprès de l'organisateur et est responsable de payer sa compétition sur place.

Lorsque les inscriptions ne peuvent être effectuées que sur place, chacun veillera à noter le nom du club juste, à savoir : "CEP Cortaillod".

Tout désistement ou disciplines non honorées lors d'une compétition payée par le club est à la charge de l'athlète. Il doit rembourser les frais d'inscriptions et, lorsque c'est le cas, la finance de garantie. Si ce n'est pas fait, spontanément, la somme sera déduite de la prime de fin d'année. En cas de blessure, l'athlète a l'obligation de contacter son médecin afin d'obtenir un certificat médical, ce pour le jour même de la compétition.

5 Déplacement

Les déplacements pour les entraînements à Aigle ou à Macolin, ainsi que les déplacements pour les compétitions sont organisés par les entraîneurs. Chaque déplacement se fait avec le bus du CEP ou éventuellement avec un autre bus loué au frais du club, voir avec un véhicule prêté par un de nos partenaires.

Les frais de déplacement pour les compétitions avec le bus du CEP sont pris en charge par le club. L'athlète ou entraîneur voulant prendre son véhicule privé alors qu'il y a assez de place dans les moyens de transport mis à disposition par le club, ne se verra rembourser aucun frais.

Nous attirons l'attention aux conducteurs qu'il faut rester prudent lors des trajets avec nos jeunes. Pour faciliter le déplacement, un copilote expérimenté est souhaité.

6 Maillot du club et équipement

Chaque athlète reçoit un maillot du CEP Cortailod pour faire valoir le club lors des compétitions. Le port du maillot du club est obligatoire pour chaque athlète participant à des compétitions sur piste et hors piste (cross et courses sur route).

Il existe cependant des cas exceptionnels concernant des athlètes sélectionnés en équipe nationale, lesquels devront porter bien évidemment le maillot de l'équipe nationale.

Tout athlète doit se conformer à ce règlement. En cas de non observation de ce dernier, il lui sera adressé un avertissement. La récidive ne sera pas tolérée et elle aura pour conséquence une prise en charge personnelle des inscriptions lors de la dite compétition et ainsi de suite.

Le maillot est personnel et est fourni à l'athlète à la charge du club. Chaque athlète est tenu responsable du bon entretien de son maillot.

Le training du club est à disposition pour les membres du club uniquement et à leur charge.

7 Vestiaires et autres locaux

Le CEP Cortailod est propriétaire d'un bâtiment qui comporte une salle de musculation, un bureau, un vestiaire homme, un vestiaire femme et un local matériel. Ce bâtiment se situe au terrain de La Rive à Cortailod.

Le CEP Cortailod s'entraîne à différents endroits et utilise donc différents locaux :

- Salle de Cort' Agora à Cortailod (location)
- Salle de gym du collège de Cortailod (location)
- Salle de sport de Planeyse à Colombier (location)
- Stade du Littoral à Colombier (location)
- Terrain de la Rive à Cortailod (propriété)

Chaque athlète et entraîneur est tenu de respecter ces endroits et d'appliquer leurs règlements d'utilisation.

Les règles élémentaires de propreté sont à appliquer. A l'entrée de chaque vestiaire, chacun veillera à nettoyer ses chaussures boueuses à l'entrée lors d'un retour de footing.

8 Cohabitation dans le stade

Nous sommes très nombreux au stade du Littoral, ce particulièrement les mardis, mercredis et jeudis. Afin d'assurer le bon déroulement des entraînements, mais aussi la sécurité aux abords de la piste, il est demandé à chaque entraîneur de mener sa séance d'entraînement en coordination avec les autres groupes.

Les groupes travaillant sur les haies doivent laisser les couloirs 1 à 4 libres pour les coureurs. Chaque athlète doit regarder la situation sur la piste avant de la traverser. Il ne faut pas non plus stagner inutilement sur les couloirs de la piste.

La salle de musculation est la propriété du CEP Cortailod. Afin d'assurer le bon déroulement des entraînements, mais aussi la sécurité aux abords des machines de musculation, il est demandé à chaque entraîneur et athlètes de mener sa séance d'entraînement en coordination avec les autres groupes.

9 Matériel et rangement

Les équipements spécifiques nécessaires aux entraînements sont sortis et rangés par les groupes d'entraînement.

Il est demandé d'apporter beaucoup de soins à ce matériel coûteux. Le partage d'un même genre d'équipements (haies, cônes, mousses ou surtout starting-blocks) doit être discuté par les entraîneurs responsables, avec tout le respect possible pour l'entraînement des athlètes.

10 Camp d'entraînement

LE CEP Cortaillod organise chaque année un camp d'entraînement, généralement pendant la période des vacances de Pâques. Le camp est ouvert à chaque membre (mais principalement les athlètes qui s'entraînent régulièrement et les entraîneurs) dès la catégorie U18 (16 ans révolus). Un règlement spécifique pour le camp peut être édité selon le choix de l'organisateur.

L'organisateur n'est pas défini, car il peut changer d'année en année. Il fait en général partie soit des entraîneurs soit des membres du comité. Ces personnes doivent gérer l'organisation et le budget du camp. Le budget est ensuite validé par le comité.

Le CEP Cortaillod prend en charge une partie du camp. L'autre partie est à la charge des participants sauf cas exceptionnel.

Une fois par année le CEP Cortaillod prend en charge le 50% du prix d'un camp d'entraînement d'une semaine organisé par Swiss Athletics pour autant que l'athlète membre fasse intégralement partie des cadres nationaux de Swiss Athletics.

11 Frais

Tous les frais valables sont généralement remboursés par le club.

Cependant chaque membre doit pouvoir prouver ses frais par un justificatif (ticket), si c'est le cas le comité validera les frais et le membre sera remboursé.

Frais remboursés par le club					
Genre de frais	Règle	Preuve	Valeur	Validé par	Payé par
Déplacement avec véhicule privé à une compétition participative	Pour autant qu'il n'y ait pas assez de place dans les moyens de transport mis à disposition	Inscription à la compétition	20ct / km	Comité	Le caissier
Déplacement avec le train à une compétition participative	Pour autant qu'il n'y ait pas assez de place dans les moyens de transport mis à disposition	Billet du train 2 ^{ème} classe + inscription à la compétition	50 % du prix du billet	Comité	Le caissier
Déplacement avec véhicule privé à une formation valorisante pour le club	Pour autant qu'il n'y ait pas assez de place dans les moyens de transport mis à disposition	Inscription à la formation	20ct / km	Comité	Le caissier
Déplacement avec le train à une formation valorisante pour le club	Pour autant qu'il n'y ait pas assez de place dans les moyens de transport mis à disposition	Billet du train 2 ^{ème} classe + inscription à la formation	50 % du prix du billet	Comité	Le caissier
Déplacement avec véhicule privé à l'AG des délégué de Swiss Athletics	Pour autant qu'il n'y ait pas assez de place dans les moyens de transport mis à disposition	Inscription à l'AG	20ct / km	Comité	Le caissier
Déplacement avec le train à l'AG des délégué de Swiss Athletics	Pour autant qu'il n'y ait pas assez de place dans les moyens de transport mis à disposition	Billet du train 2 ^{ème} classe + inscription à l'AG	100 % du prix du billet	Comité	Le caissier
Achat matériel	Uniquement le matériel nécessaire au bien du club	Ticket de caisse	100 % du prix d'achat	Comité	Le caissier
Inscription à une compétition ou à une formation	Uniquement si on ne peut pas avoir de facture	Ticket ou programme de la compétition / formation avec les prix	100 % du prix d'achat	Comité	Le caissier
Timbre pour envoi de lettre officielle et ayant un rapport avec le club	Uniquement s'il s'agit d'un envoi de lettre officielle et ayant un rapport avec le club.	Ticket de caisse	100 % du prix d'achat	Comité	Le caissier
Photocopie	Uniquement si destinées à une manifestation organisée par le club	« Basée sur la confiance »	5ct / copie	Comité	Le caissier

Parking	Autant pour le véhicule privé ou le bus du club	Ticket du parking	100 % du prix d'achat	Comité	Le caissier
----------------	---	-------------------	-----------------------	--------	-------------

Les frais ci-dessous ne seront pas pris en charge par le club :

- Déplacement du domicile au site d'entraînement
- Déplacement à une manifestation organisée par le club
- Déplacement du domicile au lieu de rendez-vous pour le départ à une compétition ou à une formation.
- Repas pendant la compétition ou la formation
- Frais téléphoniques
- Photocopies non destinées à une manifestation organisée par le club

12 Gestion du bus

Une personne est responsable de la gestion du bus. Cette personne doit notamment veiller au bon fonctionnement du véhicule, de respecter les périodes de service, de veiller au planning d'utilisation, de faire respecter la procédure d'utilisation.

12.1 Coûts pour l'utilisation du bus

Le responsable de la gestion du bus vérifie si le bus est en ordre au départ et à l'arrivée

- Utilisation pour une journée : **100.- jusqu'à concurrence de 100 km**
Les kilomètres supplémentaires sont facturés à CHF 1.- le km.
- Utilisation pour un week-end : **150.- jusqu'à concurrence de 200 km**
Les kilomètres supplémentaires sont facturés à CHF 1.- le km.
- Utilisation pour une semaine de (7 jours) : **500.- jusqu'à concurrence de 1'500 km**
Les kilomètres supplémentaires sont facturés à CHF 1.- le km
- Membre du CEP : **Arrangement spécial**

12.2 Conditions générales d'utilisations du bus

Le locataire reconnaît que le véhicule qui lui est mis à disposition est en parfait état, le plein de diesel fait; il s'engage à le restituer tel que reçu.

Le locataire est tenu d'informer immédiatement le loueur de tous vols, collisions ou dommages de l'objet loué.

Le locataire s'engage à payer les dommages faits au véhicule en cas d'accident où la responsabilité du conducteur est engagée (par exemple : alcool, excès de vitesse, perte de maîtrise, violations des règles de circulation, consommation de stupéfiant, etc...).

Une prolongation de la durée de location, n'est possible qu'en cas d'accord avec le loueur. En cas de restitution tardive, le locataire répond de tout dommage direct ou indirect que le loueur pourrait subir de ce fait.

En cas d'annulation de réservation, le locataire doit informer le loueur au moins 10 jours avant la date de location. En cas d'annulation tardive, la moitié des frais de location est due.

Au cas où le locataire restitue le véhicule sans avoir au préalable fait le plein de carburant, le loueur est en droit de percevoir un dédommagement en sus du coût de l'essence.

Le locataire s'engage à payer toutes amendes (stationnement, excès de vitesse, etc...) durant les heures où le véhicule est sous sa responsabilité.

Le locataire s'engage à utiliser le véhicule avec soin, à ne pas remorquer un autre véhicule, à ne pas participer à une compétition automobile (par exemple: rallye, reconnaissances, circuit, course de côte, etc.), à ne pas confier le volant à une personne n'ayant pas le droit de conduire sur le territoire concerné.

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du véhicule. La consommation de nourriture et autres boissons est interdite à bord. Si besoin est, il est recommandé de faire un arrêt sur une aire d'autoroute ou un endroit prévu à cet effet. **Le véhicule est livré propre, il sera rendu dans le même état.** En cas de problème, **un montant de Frs. 100.-** sera facturé pour le nettoyage.

En cas d'accident ou la responsabilité du conducteur est engagée, **la franchise de Frs. 1'000.- est à la charge du locataire. (Frs. 1'500 pour les jeunes conducteurs)**

Le for juridique est à Neuchâtel. Le droit suisse est applicable.

13 Obligations des membres

Comme le dit la charte du CEP Cortaillod (voir point 2), la vie du club ne s'arrête pas aux compétitions et aux entraînements.

Pour cela chaque membre se doit de participer à au moins trois manifestations organisées par le club qu'elles soient d'ordre sportif ou extra sportif.

Voici les manifestations organisées par le CEP Cortaillod chaque année :

- Coupe du Vignoble (5 manches, course hors stade)
- Soirée de soutien
- Semi Marathon (course hors stade)
- Mémorial Claude Meisterhans (compétition sur piste)
- Fyne Nature Marathon (course hors stade)
- Fête des vendanges
- Match au loto

D'autres manifestations peuvent venir se greffer à celles citées ci-dessus comme des championnats cantonaux ou des championnats suisses.